



RÉSUMÉ DES EXIGENCES

Catégorie	Exigences	Remarques
Comité directeur	<p>Un comité directeur du Campus équitable doit être établi pour garantir une conformité continue envers la désignation Campus équitable. Le comité doit s'engager à accomplir les tâches suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> Établir et maintenir un équilibre entre le nombre de membres bénévoles et de représentants administratifs; Se rencontrer au minimum 2 fois par an pour discuter des objectifs annuels et évaluer le progrès accompli; Prouver ses efforts pour augmenter le nombre et la variété de produits certifiés Fairtrade vendus sur le campus au-delà du minimum requis; Encourager les entreprises indépendantes, les départements et les groupes sur le campus à se conformer aux critères du campus équitable; Soumettre un rapport annuel au RCCÉ ou à l'AQCÉ avant le 1er juillet qui inclut un formulaire de renouvellement complété, les cibles pour la prochaine année et une évaluation du progrès accompli au cours de la dernière année. 	<p>Responsabilités du comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> faire un suivi en continu de la conformité avec les critères du Campus équitable; établir des cibles annuelles et évaluer le progrès accompli pour les atteindre; renouveler annuellement la certification Campus désignation; <p>Le comité doit comprendre:</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 VP d'une université/collège de haut niveau ou son représentant; 1 directeur des achats ou de l'approvisionnement de l'université/collège; 1 directeur des achats ou de l'approvisionnement de l'association étudiante (si applicable); 1 membre de la faculté; 1 représentant des étudiants.
Disponibilité des produits	<ul style="list-style-type: none"> Tout le café servi sur le campus doit être certifié Fairtrade; Au moins trois (3) thés certifiés Fairtrade doivent être disponibles partout où du thé est servi; Au moins une (1) tablette de chocolat certifiée Fairtrade doit être disponible partout où des tablettes de chocolats sont vendues; Tout le café et le thé servi aux réunions et événements du campus, ainsi que dans les bureaux de l'administration du campus et ceux des associations étudiantes doit être certifié Fairtrade. 	<p>Les lieux concernés sur le campus incluent tous ceux gérés par l'administration, les associations étudiantes du baccalauréat et les associations d'étudiants gradués.</p> <p>Ne constituent pas des lieux concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> les franchises présentes sur le campus; les entreprises qui louent de l'espace sur le campus, mais opèrent indépendamment; les départements individuels, les cafétérias et salons, les clubs et sociétés universitaires et les autres endroits qui ne sont pas contrôlés directement par les services alimentaires du campus ou des étudiants.
Visibilité et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> Tous les endroits vendant des produits certifiés Fairtrade doivent avoir des panneaux qui l'affichent clairement. Tous les endroits vendant des produits certifiés Fairtrade doivent avoir un complément d'information sur le commerce équitable. Une page du site web de l'université/collège doit mentionner explicitement que l'institution est un Campus équitable et fournir des renseignements sur le commerce équitable. L'administration du campus doit participer (au moins) annuellement à une célébration publique de son statut de Campus équitable. 	<p>Les panneaux et les compléments d'information devraient indiquer la disponibilité des produits Fairtrade et fournir des renseignements sur le commerce équitable. Il devrait au moins y avoir une mention de la disponibilité de produits certifiés Fairtrade dans les endroits où il n'est pas possible d'avoir des panneaux pour l'afficher clairement.</p> <p>Les célébrations devraient avoir lieu dans des endroits bien fréquentés et devraient mettre l'accent sur la visibilité, l'implication et la participation. Les standards pour les célébrations et les sites web sont applicables après que la désignation ait été accordée.</p>